



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

BULLETIN DÉCAIRE D'INFORMATION AGRO-HYDRO-MÉTÉOROLOGIQUE DU GTP



2026, N° 010
13 juillet 2026



Créer de la valeur ajoutée dans les filières prioritaires du projet pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Togo

1. SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE

1.1. SITUATION PLUVIOMÉTRIQUE

Au cours de la première décennie du mois de juillet, l'ensemble du pays a été arrosé par des pluies faibles à fortes. Ces pluies ont varié entre 6,4 mm à Mango en deux (02) jours et 139,3 mm en cinq (05) jours à Pagouda.

Les zones les plus arrosées se localisent dans les régions de la Kara, de la Centrale et des Plateaux comme l'indique la figure 1.

Par contre l'Ouest de la Maritime a recueilli les faibles quantités de pluie.

Par rapport à la normale 1991-2020, l'Est des Plateaux et de la Centrale ainsi qu'une grande partie de la Kara ont observé un excédent pluviométrique ; la situation est déficitaire partout ailleurs (Fig. 2).

Dans ce numéro :

Situation météorologique	1
Situation hydrologique	2
Situation agricole	2-3
Couvert végétal	4

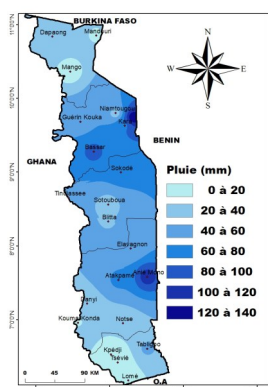


Fig. 1 : Carte de cumul de pluie de la décennie

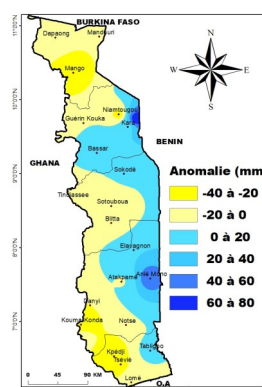


Fig. 2 : Carte de l'anomalie de la décennie

Source : ANAMET, 2026

Perspectives : La décennie prochaine sera marquée par des pluies faibles localisées dans la Maritime et des activités pluvio-orageuses par endroits sur le reste du pays.

1.2. SITUATION AGROMÉTÉOROLOGIQUE

Au Nord (régions Savanes, Kara et Centrale), les travaux de préparation se poursuivent. Les semis sont en cours et tendent vers la fin, il s'agit de : maïs, riz, soja, coton, sorgho, niébé et arachide. Les principaux travaux d'entretien sont le sarclage, le désherbage, le buttage et la fertilisation. Les poches de sécheresse sévissent par endroits dans les Savanes et la Kara avec pour conséquence l'arrêt du semis, le flétrissement des plants, le retard d'apport d'engrais et l'apparition de la CLA. Les récoltes concernent le maïs frais, la pistache africaine, l'igname et l'arachide dans la Kara et la Centrale et du petit mil dans les Savanes.

Au Sud (régions Plateaux et Maritime), la préparation des parcelles pour la culture du riz se poursuit dans les bas-fonds. Les semis prédominants au cours de cette décennie sont le coton, le sorgho et le soja. Les récoltes sont majoritairement le maïs frais, l'arachide et l'igname.

AVIS ET CONSEILS 1 :

Compte tenue des conditions climatiques actuelles et prévues, il est conseillé de :

- ◆ se procurer des produits homologués et porter des équipements de protection pour les traitements phytosanitaires ;
- ◆ respecter les dosages d'engrais et insecticides indiqués ;
- ◆ se procurer des semences certifiées pour les semis en cours auprès des semenciers et des inspecteurs des semences ou des CTGEA ;
- ◆ mettre en place des drains pour éviter l'inondation des exploitations ;
- ◆ entreprendre des traitements phytosanitaires avec les fongicides pour lutter contre les maladies fongiques ;
- ◆ accompagner les récoltes précoces par l'aération et la ventilation pour éviter les pertes ;
- ◆ s'approvisionner en semences et en engrais de qualité déjà disponibles dans les magasins de la CAGIA et des structures agréées ;
- ◆ éviter l'occupation anarchique des zones inondables ;
- ◆ suivre les prévisions de l'ANAMET.

Faits saillants

- Pluviométrie déficitaire sur la majeure partie du pays ;
- Règlement technique de production des semences certifiées de soja ;
- 89 246,750 tonnes d'engrais disponibles ;
- Evolution des prix nationaux des produits vivriers ;
- Bonne condition du couvert végétal.

Créer de la valeur ajoutée dans les filières prioritaires du projet pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable au Togo



2. SITUATION HYDROLOGIQUE

La situation hydrologique de la première décade de juillet 2026 est marquée par une hausse remarquable sur le bassin du Mono, tandis que les bassins du Lac Togo et de l'Oti enregistrent une baisse (Tableau 1 et Figure 3). Il faut noter que :

- le **Lac-Togo** (station de Kpedji) enregistre une baisse de la hauteur maximale, passant de 592 cm à 497 cm (soit moins 16,0 %), de même que la hauteur moyenne qui diminue de 310 à 290,6 cm (soit moins 6,3 %). La hauteur maximale demeure au-dessus des deux seuils d'alerte fixés à 300 cm (H1) et 400 cm (H2), tandis que la hauteur moyenne repasse désormais en dessous du seuil H1, traduisant une décrue qui se poursuit mais une situation encore préoccupante sur ce bassin en raison des niveaux maximaux élevés ;
- le **Mono** (station de Kolokopé) affiche une hausse remarquable au cours de cette décade. La hauteur maximale passe de 111 à 234 cm (soit plus 110,8 %) et la hauteur moyenne de 88 à 164,8 cm (soit plus 87,3 %).

Tableau 1 : Hauteurs moyennes et maximales

Stations	Hauteur maximale (cm)		Hauteur seuil (cm)		Hauteur moyenne (cm)	
	Décade précédente	Décade actuelle	H1	H2	Décade précédente	Décade actuelle
Kpédji (Lac Togo)	592	497	300	400	310	290,6
Kolokopé (Mono)	111	234	300	600	88	164,8
Mango (Oti)	211	148	500	800	182,5	142,4

Cette progression traduit une reprise des apports pluviométriques sur le bassin versant du Mono. Ces valeurs demeurent toutefois en deçà des seuils d'alerte ;

- l'**Oti** (station de Mango) poursuit sa décrue au cours de cette décade, avec une hauteur maximale passant de 211 à 148 cm (soit moins 29,9 %) et une hauteur moyenne de 182,5 à 142,4 cm (soit moins 22,0 %). Cette baisse traduit un ralentissement des apports pluviométriques sur le bassin de l'Oti. Ces niveaux demeurent très éloignés des seuils d'alerte.

En résumé, la première décade de juillet 2026 confirme la décrue amorcée sur les bassins du Lac Togo et de l'Oti, tandis que le Mono enregistre une hausse remarquable de ses niveaux d'eau. Le Lac Togo demeure en situation de vigilance en raison de niveaux maximaux encore élevés par rapport aux seuils d'alerte. L'ensemble des bassins doit continuer de faire l'objet d'un suivi régulier dans les décades à venir.

AVIS ET CONSEILS 2 :

Au regard de la situation hydrologique, il est recommandé aux populations riveraines de la rivière zio de poursuivre le suivi des alertes et directives émises par le ministère de la sécurité. En ce qui concerne le bassin du Mono, la hausse remarquable observée au cours de cette décade invite à une vigilance accrue ; les populations riveraines sont invitées à suivre attentivement l'évolution des niveaux d'eau. Pour le bassin de l'Oti, la décrue observée invite à un maintien de la vigilance habituelle.

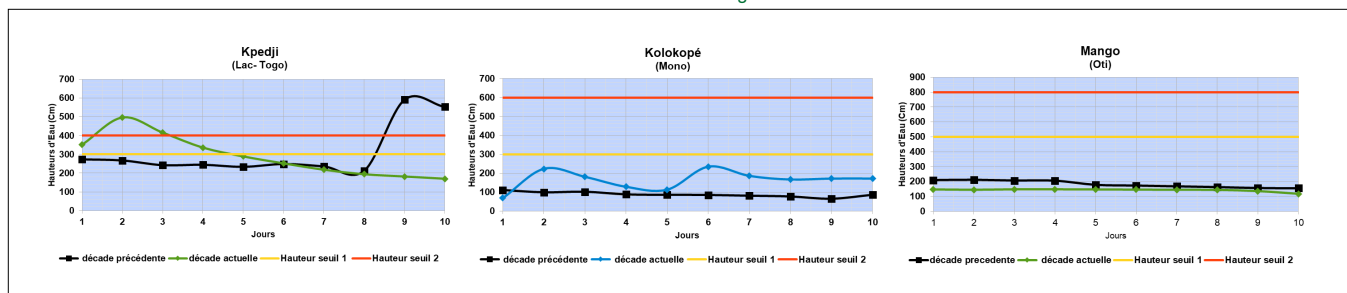


Fig. 3 : Courbes de variation des hauteurs d'eau

Source : DRE, juillet 2026

3. SITUATION AGRICOLE

3.1 GESTION DES INTRANTS

Pour la campagne agricole 2026-2027, les engrais vivriers sont disponibles. A la date du **13 juillet 2026**, le stock physique national des engrais minéraux disponibles est de **89 246,750 tonnes** (Tableau 2) dans les magasins de la Centrale d'approvisionnement et de gestion des intrants agricoles (CAGIA).

Ce stock est réparti comme suit :

- **43 986,400 tonnes** de NPK 15-15-15, soit **33 442,400 tonnes** pour la zone bimodale et **10 544,000 tonnes** pour la zone monomodale ;
- **45 260,350 tonnes** d'UREE 46%N, soit **38 418,300 tonnes** pour la zone bimodale et **6 842,050 tonnes** pour la zone monomodale (Fig.4).

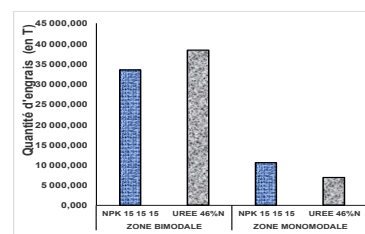


Fig. 4 : stock d'engrais disponible au 13/07/2026

Tableau 2 : Stock national des engrais

TOTAL NATIONAL	TYPE D'ENGRAIS	QUANTITE (T)
	NPK 15-15-15	43 986,400
	UREE 46%N	45 260,350
	TOTAL	89 246,750

Source : CAGIA, 2026

3.2 PRODUCTION HALIEUTIQUE

Pour cette décade, la production halieutique se résume à la production piscicole de tilapia de 30, 217 tonnes (Tableau 3).

Tableau 3 : Données de la production halieutique de la période du 06 au 12 juillet 2026

Période	Production halieutique	Quantité (tonne)
06 au 12 juillet 2026	production piscicole	30,217

Par communiqué de presse en date du 29 juin 2026, le Ministre de l'agriculture, de la pêche, des ressources animales et de la souveraineté alimentaire, invite tous les acteurs de la pêche au respect scrupuleux de la mesure régionale de gestion durable de la pêche, à laquelle il attache un grand prix.

Source : DPH, juillet 2026



REPUBLIQUE TOGOLAISE
MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE,
DES RESSOURCES ANIMALES ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre de l'agriculture, de la pêche, des ressources animales et de la souveraineté alimentaire porte à la connaissance des communautés de pêche maritime et lagunaire que, conformément à l'arrêté n°0007/2025/MRHART/SG/DPA du 10 avril 2025, portant instauration d'une période annuelle de repos biologique en mer et sur le système lagunaire, la pêche maritime et lagunaire sont suspendues dans les conditions suivantes :

- ✓ du 1^{er} au 31 juillet 2026 pour la pêche artisanale ;
- ✓ du 1^{er} juillet au 31 août 2026 pour la pêche industrielle.

Ce repos biologique instauré pour la pêche maritime et lagunaire est une mesure régionale visant à favoriser la reconstitution des stocks de poissons et rendre la pêche durable dans l'intérêt des communautés de pêche.

Pendant cette période, la pêche ainsi que le transbordement des produits de pêche sont strictement interdits. Tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Les organisations professionnelles et les comités locaux de gestion de pêche sont priés, chacun dans son ressort, de contribuer au respect du repos biologique par les acteurs de la filière.

Le Ministre de l'agriculture, de la pêche, des ressources animales et de la souveraineté alimentaire invite tous les acteurs de la pêche au respect scrupuleux de cette mesure régionale de gestion durable de la pêche, à laquelle il attache un grand prix.

Fait à Lomé le, 29 JUIN 2026


Antoine Lekpa GBEGBENI

AVIS ET CONSEILS 3

Les acteurs de la pêche maritime et lagunaire sont en période du repos biologique dans les conditions suivantes :

- du 1^{er} au 31 juillet 2026 pour la pêche artisanale maritime et sur le système lagunaire ;
- du 1^{er} juillet au 31 août 2026 pour la pêche industrielle.

Ainsi, ils sont priés de respecter ces périodes du repos biologique des espèces halieutiques qui est une mesure régionale de gestion durable des pêches. Tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

3.3 PROTECTION DES CULTURES : SE PROTÉGER LORS DE LA MANIPULATION DES PESTICIDES AGRICOLES

Les pesticides, mêmes s'ils sont homologués, peuvent intoxiquer les manipulateurs si les consignes ne sont pas respectées. Toutes les informations relatives à la protection de l'homme, des animaux et de l'environnement sont prescrites sur les étiquettes en texte et sous forme de pictogramme (Tableau 4 et Figure 5).



Fig. 5: Equipements de protection individuelle (EPI)

Tableau 4 : Pictogramme et signification

Picto-gramme	Signification	Picto-gramme	Signification
	Garder sous clé hors de portée des enfants		Dangereux, nocif pour les animaux
	Porter des gants		Dangereux, nocif pour les poissons. Eviter de contaminer les lacs, étangs, et cours d'eau
	Porter un masque à gaz		Voici comment il faut appliquer le produit
	Porter des bottes		Danger (classe I)
	Porter des lunettes de protection		Se laver après l'emploi

3.4 PROTECTION ANIMALE : FOCUS SUR LA PESTE DES PETITS RUMINANTS (PPR)

La peste des petits ruminants (PPR) est une maladie virale hautement contagieuse provoquée par un morbillivirus, appartenant à la même famille que le virus de la peste bovine. Elle touche principalement les caprins et des ovins, mais peut également affecter certaines espèces de petits ruminants sauvages ainsi que les camélidés.

Cette maladie se caractérise par des taux élevés de morbidité et de mortalité, entraînant d'importantes pertes économiques, en particulier dans les régions où l'élevage des petits ruminants constitue une source essentielle de revenus. En raison de son impact sanitaire et socio-économique, la PPR est classée parmi les maladies à déclaration obligatoire.

Sur le plan clinique, les animaux infectés présentent une forte fièvre, un état d'abattement marqué, des écoulements oculaires et nasaux, ainsi que des lésions buccales douloureuses qui compromettent fortement leur alimentation. L'évolution de la maladie s'accompagne fréquemment de pneumonie, de diarrhée aiguë et d'une déshydratation sévère, conduisant souvent à la mort des animaux en l'absence d'une prise en charge appropriée.

Par ailleurs, le Togo s'est doté, en novembre 2025, d'un Plan stratégique national (PSN) de lutte contre la peste des petits ruminants, visant à renforcer la prévention, la surveillance, le contrôle et, à terme, l'éradication de cette maladie conformément aux objectifs internationaux.

Afin de prévenir et de contrôler cette maladie, il est conseillé de :

- vacciner annuellement les petits ruminants contre la PPR (Fig. 6) ;
- déclarer immédiatement tout cas suspect aux services vétérinaires.



Fig 6: Campagne de vaccination contre la PPR

3.5 TECHNIQUES DE PRODUCTION/MULTIPLICATION DES SEMENCES CERTIFIEES DE SOJA AU TOGO

OPÉRATIONS AVANT LE SEMIS

Avant le semis, le producteur de semences certifiées est tenu de faire :

- la déclaration de culture ;
- l'acquisition de la semence de prébase ou de base ;
- le choix de terrain (le soja pousse bien sur des sols permettant un bon enracinement de la plante et bien drainés. Il faut éviter les bas-fonds avec risques d'inondation. Eviter de multiplier les semences de soja sur une parcelle avec pour précédent cultural le soja ou une autre légumineuse annuelle portant un risque de contamination).

3.6 EVOLUTION DES PRIX NATIONAUX (FCFA/KG) DES PRODUITS VIVRIERS DE JANVIER À JUIN

Sur la période complète de janvier à juin 2026, le tableau 5 montre des tendances de hausses, quelques pics suivis de baisses, et des prix globalement modérés pour les produits de base.

Le Gari

Le Gari diminue légèrement de 358 en janvier à 347 F en mars, puis amorce une hausse continue jusqu'à 418 F en juin 2026.

Cette trajectoire (baisse en début d'année, puis hausse durable d'avril à juin) suggère un retournement de tendance à partir d'avril, avec un renchérissement progressif du produit.

Le Niébé blanc et le Niébé rouge

- Le Niébé blanc progresse presque continuellement de 474 en janvier à 513 F en juin, avec une légère stabilisation en avril-mai (503 F) avant une nouvelle hausse en juin 2026, ce qui traduit une tendance générale à la hausse sur tout le premier semestre.

- Le Niébé rouge augmente de 387 en janvier à un maximum de 449 F en avril, puis baisse progressivement à 439 F en mai et 390 F en juin 2026, indiquant une forte tension jusqu'en avril suivie d'un repli marqué en fin de semestre.

Tableau 5 : Evolution des prix moyens (fcfa) des produits agricoles de janvier à juin 2026

Produits	Gari	Niébé blanc	Niébé rouge	Riz décortiqué local	Soja	Sorgho rouge	Maïs
Janvier	358	474	387	412	303	238	170
Février	353	488	414	423	292	254	168
Mars	347	494	435	425	307	249	167
Avril	379	503	449	479	300	227	172
Mai	411	503	439	455	306	258	180
Juin	418	513	390	459	330	218	171

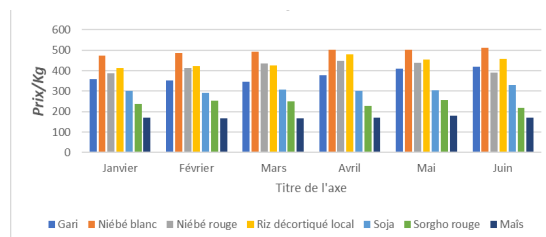


Fig. 7 : Evolution des prix des denrées alimentaires des produits de base

Source : DPSSE, 2026

4. COUVERT VEGETAL

L'Indice des conditions de végétation (VCI – Vegetation Condition Index) évalue l'état de santé de la végétation par rapport aux tendances historiques. Le VCI rapporte l'indice NDVI de la décade courante à son minimum et son maximum à long terme, normalisé au moyen des valeurs historiques du NDVI pour la même décade.

Le couvert végétal à la première décade de juillet a été caractérisé par une bonne couverture de la végétation dans la plupart des préfectures de chaque régions surtout dans les préfectures de la Doufelgou, Binah, Bassar, Kozah, Assoli et Tchaoudjo. Toutefois, une mauvaise couverture végétale a été observée dans les préfectures de Haho et Est-mono dans les Plateaux, Blitta et Tchamba dans la Centrale, Dankpen et Kéran dans la Kara et Oti sud dans les Savanes (Fig. 8a).

Comparée à la même décade de l'année passée (Fig. 8b), on note une dégradation du couvert végétal dans les préfectures de Haho, Blitta et Est-mono et une amélioration dans le reste des préfectures.

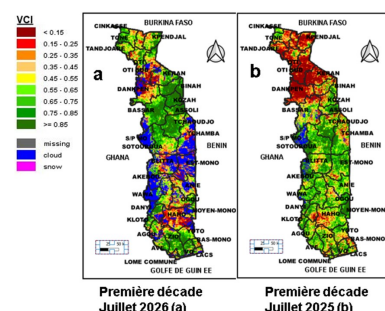


Fig. 8 : Indice de condition de végétation (VCI) de la première décade de juillet 2026 (a) et de juillet 2025 (b)

Source : SMIA/ITRA, 2026